

## Le Sacrement de la Réconciliation, une étape majeure du Jubilé de la Miséricorde (VII et fin)

---



Le parcours historique rapide sur la manière dont le pardon des péchés a été célébré dans un sacrement manifeste bien ce qui, au cours du Jubilé de la Miséricorde, est proposé à tous les membres de l'Église catholique.

L'enseignement du Concile Vatican II est progressivement reçu. Certes, *on ne se confesse plus comme avant*, disent les catholiques de plus de 80 ans. Ils parlent de la disparition du sacrement de pénitence. Et il est vrai que même des prêtres ne se confessent plus. Il est vrai qu'en de nombreux lieux de culte, le sacrement de la réconciliation n'est pratiquement jamais célébré, faute d'être proposé par les prêtres responsables de la pastorale locale.

Une des questions théologiques qui se posent depuis les années 1970 concerne la nécessité de dire à un prêtre ou un évêque les péchés graves, dans une célébration individuelle du sacrement, pour recevoir l'absolution de ces péchés. Cela signifie qu'en cas *de confession et d'absolution générales*, il faut encore, après l'absolution générale, confesser les péchés graves. L'avenir dira comment, théologiquement, le sacrement de la réconciliation sera présenté. Certains estiment que nous entrons dans une quatrième étape, après la pénitence antique, la pénitence tarifée et la confession, celle-ci comprenant quatre parties : contrition, confession, satisfaction (qui sont les actes du pénitent) et absolution (qui est la part du ministre prêtre ou évêque).

Au cours de cette année sainte de la Miséricorde, il est clair que c'est la confession qui est mise en avant. Le Pape François lui-même a montré, à plusieurs reprises, qu'il allait se confesser auprès d'un prêtre. Le Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation a publié : *La confession, sacrement de la miséricorde* (Mame, 2015), qui explique *Les Paroles du Pardon* (p. 91-110), la formule d'absolution des péchés que le prêtre prononce en étendant les mains sur la tête du pénitent. À juste titre, le Conseil Pontifical insiste sur le caractère trinitaire, pascal et ecclésial de la formule d'absolution.

## ► Notre évêque nous parle

Dans la section consacrée au *Sacrement de la réconciliation dans la pastorale* (p. 111-140), nous avons la formation de la conscience, l'éducation au sens de la pénitence, le fait de vivre la réconciliation. Dans ce cadre, plusieurs urgences méritent d'être signalées. D'abord la réconciliation au sein de la communauté : chercher ceux qui manquent (parabole de la brebis perdue) et la correction fraternelle ; ensuite entrer résolument dans le monde des artisans de la réconciliation.

Il s'agit bien de proposer la célébration du sacrement de la réconciliation dans la rencontre individuelle avec un prêtre ou un évêque, mais il s'agit également de vivre la réconciliation de manière ecclésiale, dans la communauté chrétienne, et de participer de manière active à la réconciliation entre les tous êtres humains, en particulier dans le pardon offert à ceux qui nous ont blessés.

Dans ses homélies, le Pape François insiste régulièrement sur le pardon en vue de la réconciliation avec tous ceux qui nous blessent. Le 18 août 2014, en présidant la messe pour la réconciliation à Séoul en Corée, le Pape François dit : *Jésus nous demande de croire que le pardon est la porte qui conduit à la réconciliation. En nous ordonnant de pardonner à nos frères sans aucune réserve, il nous demande de faire quelque chose de totalement radical, mais il nous donne aussi la grâce pour le réaliser. Ce qui, du point de vue humain, semble impossible, irréalisable, voire parfois répugnant, Jésus le rend possible et fructueux par l'infinie puissance de sa croix. La Croix du Christ révèle le pouvoir qu'a Dieu de résorber toute division, de guérir toute blessure et de rétablir les liens originels de l'amour fraternel. C'est donc le message que je vous laisse en conclusion de ma visite en Corée. Ayez confiance dans la puissance de la Croix du Christ ! Accueillez la grâce réconciliatrice dans vos cœurs et partagez-le avec les autres* (citation dans *La confession, sacrement de la miséricorde*, p. 139-140).

Au cours du Jubilé de la Miséricorde, le sacrement de la réconciliation a été proposé au Jubilé des prêtres pour la Solennité du Sacré-Cœur à la Cathédrale (3 juin 2016) et à la rencontre des prêtres du plus de 75 ans à la Basilique de Tongre-Notre-Dame (7 juin 2016). Plusieurs sont venus me remercier pour avoir pris cette initiative.

## ► Notre évêque nous parle

Lors du pèlerinage diocésain à Lourdes (15-21 juillet 2016), plusieurs prêtres sont venus me dire que, cette année, le nombre des confessions, aussi bien des personnes malades que des personnes valides, avait considérablement augmenté.

Et nous savons tous que, lors des Journées Mondiales de la Jeunesse, beaucoup de jeunes s'adressent à un prêtre ou à un évêque pour « vider leur cœur » en face du Seigneur et recevoir son pardon pour franchir une nouvelle étape dans la vie chrétienne.

Je suis persuadé qu'en proposant des rencontres systématiques dans les lieux de culte avec la possibilité de célébrer le sacrement de la réconciliation, les personnes qui cherchent à célébrer ce sacrement sont réellement heureuses de trouver enfin quelqu'un pour se réconcilier avec Dieu et avec les frères humains. Ce fut mon expérience à Mons, lorsque, comme doyen, j'ai, avec les autres prêtres, fixé les heures et les lieux pour la réconciliation sacramentelle. C'est mon expérience à Tournai où, avec les membres du Chapitre cathédral, j'ai fixé les heures pour la réconciliation sacramentelle à la Cathédrale.

Merci aux prêtres qui fixent les heures et les lieux pour proposer la célébration de ce sacrement, de manière systématique. Merci aux responsables pastoraux, prêtres, diacres et laïcs qui, systématiquement, proposent la célébration de ce sacrement dans les rencontres pastorales d'enfants, de jeunes et d'adultes (catéchèse, préparation de la confirmation, retraites spirituelles et autres activités).

\* \* \*

Dans la bulle d'indiction *Misericordiae Vultus* (11 avril 2015), le Pape François écrit : *Le pèlerinage est un signe particulier de l'Année Sainte : il est l'image du chemin que chacun parcourt au long de son existence. La vie est un pèlerinage, et l'être humain un viator, un pèlerin qui parcourt un chemin jusqu'au but désiré. Pour passer la Porte Sainte à Rome, et en tous lieux, chacun devra, selon ses forces, faire un pèlerinage. Ce sera le signe que la miséricorde est un but à atteindre, qui demande engagement et sacrifice. Que le pèlerinage stimule notre conversion : en passant la Porte Sainte, nous nous laisserons embrasser par la miséricorde de Dieu, et nous nous engagerons à être miséricordieux avec les autres comme le Père l'est avec nous (n° 14).*

## ► Notre évêque nous parle

C'est dans cet esprit que le diocèse de Tournai organise le pèlerinage à Rome, du 1<sup>er</sup> au 6 octobre 2016. Merci à ceux qui sont déjà inscrits. Il est temps pour ceux qui n'ont pas encore pris de décision de passer à l'acte. Merci déjà à tous ceux qui accompagnent les pèlerins comme animateurs spirituels et culturels. Ce sera un beau moment pour le diocèse. Et l'occasion de voir le Pape en vrai pour ceux qui ne l'ont vu qu'à la TV.

Durant cette année 2016-2017, la région pastorale de Thudinie et la région pastorale d'Ath vont vivre l'année de Refondation des unités pastorales. Notre prière les accompagne. Merci aux membres de l'Equipe diocésaine d'accompagnement pastoral pour leur investissement et leur discernement.

Le samedi 24 septembre 2016, en la Collégiale Sainte-Waudru à Mons, tous ceux qui s'intéressent à l'annonce de l'Evangile dans le diocèse sont invités à une journée diocésaine animée par le Père Paul-Antoine Drouin, vicaire général de l'évêque du Mans. Il a publié *Remèdes à la fatigue de croire*. Ses interventions visent à souligner l'enthousiasme que nourrit la vie baptismale dans le témoignage de la foi. Persuadé de l'importance de l'approche catéchuménale des sacrements de l'initiation chrétienne, le Père Drouin est réellement apte à nous donner des énergies qui nous poussent à aller de l'avant comme chrétiens dans la société actuelle. N'hésitons pas à participer à cette journée.

Cette année pastorale, nous allons préparer le Synode diocésain des familles. Nous allons être progressivement informés.

Figurez-vous qu'en 817 (après Jésus-Christ quand même) a été institué le Chapitre de la Cathédrale de Tournai. Cela fait donc 1200 ans que des chanoines exercent le ministère à la Cathédrale. La date de la célébration liturgique officielle est fixée au dimanche 14 mai 2017 à 10h, au dimanche le plus proche de la Dédicace de la Cathédrale (9 mai). Des infos suivront.

Excellente année pastorale 2016-2017 ! Et au plaisir de travailler ensemble à la Vigne du Seigneur !

+ Guy,  
Evêque de Tournai